



PRÉFET DE LA SOMME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charte du bon usage des réseaux sociaux

I. Les services de l'État dans la Somme sur les médias sociaux

Pourquoi :

Les services de l'État dans la Somme ont souhaité informer au mieux le public des dernières actualités et pouvoir mettre en garde et communiquer auprès des citoyens sur les mesures à prendre en cas de risque naturel.

C'est pour atteindre cette cible très présente sur les médias sociaux que les services de l'État dans la Somme ont décidé d'y être représentés.

Depuis quand :

Les services de l'État dans la Somme sont présents sur les réseaux sociaux depuis mai 2014.

Où :

L'institution est présente sur les médias sociaux suivants :



Twitter

<https://twitter.com/Prefet80>



Facebook

<https://www.facebook.com/prefecturesomme>

II. La ligne éditoriale des services de l'État dans la Somme

Les réseaux sociaux permettent aux services de l'État dans la Somme de communiquer autrement que via la presse écrite, la télévision ou la radio et de relayer davantage de sujets tout en ciblant une population différente.

La ligne éditoriale est la suivante :

Le service communication publie sur le compte Twitter et la page Facebook des services de l'État dans la Somme des informations concernant notamment :

- Informations à destination du grand public, un tweet minimum par jour avec si possible une photo : opérations menées par les services de l'État, évènements, informations pratiques.
- En temps de crise : toute information et conseils à la population.
- Relais des tweets du gouvernement sur les nouvelles mesures et sur la politique menée.
- Visites ministérielles : en direct lors de l'évènement.
- Conseils pratiques liés ou non à des campagnes de communication gouvernementales.

Ces informations doivent obligatoirement concerner la préfecture de département ou les directions départementales et régionales, les ministères et les actions gouvernementales, elles ne doivent pas se rapporter à des informations de tiers qui souhaitent faire la promotion de leurs activités.

Le service communication ne publiera pas de texte ou d'image :

- A caractère discriminatoire ou qui appelle à la haine ou à la violence.
- A caractère diffamatoire ou insultant.
- Qui contrevient à la législation, notamment en matière de droit à l'image et de droit d'auteur.
- Qui fait la promotion d'un événement tarifé (sauf exception concernant certains événements pour lesquels l'État serait partenaire et/ou aurait un stand ou y mènerait une action).
- Qui peuvent être apparentés à du spam.

Photographies :

Les photographies publiées par le service communication doivent être accompagnées du nom ou pseudonyme de la personne ayant réalisé les clichés si cette personne le souhaite.

Toute personne s'estimant lésée dans la publication d'une ou plusieurs photographies pourra faire valoir son droit à l'image et demander le retrait du cliché, par simple mail à

pref-communication@somme.gouv.fr. La photographie devra être retirée promptement par le service communication.

Retweet ou partage :

L'action de retweeter (Twitter) ou de partager (Facebook) une information publiée par un tiers peut être réalisée si ces informations correspondent à la ligne éditoriale. Les sources de ces informations doivent être identifiées comme étant des sources connues ou institutionnelles n'émettant pas de fausse information, et prenant la responsabilité des informations publiées.

Suivi d'un autre compte Twitter ou action de marquer des pages Facebook comme favorites :

Le service communication, de sa propre initiative ou sur demande d'un membre du corps préfectoral, peut être amené :

- à suivre un compte Twitter. Ce compte apparaît ensuite dans les comptes suivis par les services de l'État dans la Somme dont le "flux" est alors nourri des informations des autres comptes.

Le service communication peut décider unilatéralement et de sa propre initiative ou sur demande d'un membre du corps préfectoral d'interrompre le suivi de certains comptes.

- à marquer une page comme "favorite". Cette page apparaît ensuite dans les favoris de la page des services de l'État dans la Somme, dont le "mur" est alors nourri des informations des autres pages.

Le service communication peut décider unilatéralement et de sa propre initiative ou sur demande d'un membre du corps préfectoral d'interrompre le suivi de certaines pages favorites.

Seul le service communication peut s'exprimer au nom de la préfecture

Seul le service de la communication de la préfecture de la Somme est habilité à parler au nom de l'institution. Dès lors, le community manager, qui est le webmestre du service, représente le point d'entrée exclusif vers les médias sociaux.

La communication des services avec les médias s'effectue dans le cadre strict des instructions qui leur sont données par la hiérarchie.

Les utilisateurs des médias sociaux ne sont pas autorisés à créer des profils utilisant le nom de l'un des services de l'État dans la Somme, leur logo ou toutes autres caractéristiques identifiant clairement l'institution.

Qui gère le compte

Le chef du service communication et représentation de l'État ou son adjoint.

D'autres agents de l'État peuvent être contributeurs.



PRÉFET DE LA SOMME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charte de modération et d'engagement

Les pages Twitter et Facebook des services de l'État dans la Somme sont des espaces ouverts à tous. Elles visent à informer les internautes sur l'action des services de l'État dans la Somme, et à favoriser le débat public.

Le non-respect des règles de bonnes pratiques et des dispositions légales mentionnées ci-dessous peut éventuellement entraîner la modération des publications.

Vos publications sont visibles sur les pages dès que vous les avez rédigées et validées. Elles ne sont modérées qu'a posteriori.

Le service communication et représentation de l'État, qui assure la responsabilité de la gestion de ces pages, **se réserve le droit de supprimer toutes les publications contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des marques, au droit au respect de la vie privée ou toute publication qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.** Il en est de même pour les publications à caractère **violent, raciste, injurieux, grossier** ou faisant l'apologie de crimes de guerre.

Les messages à caractère publicitaire, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales seront systématiquement supprimés.

Les utilisateurs seront avertis de l'éventuelle modération de leur publication. Les internautes ne respectant pas ces règles de manière répétée pourront se voir exclus de la page.

Les commentaires

Les commentaires doivent être écrits dans un langage compréhensible par tous. Afin que le débat suscité par les publications soit riche, les internautes sont invités à débattre à l'aide d'arguments de fond et non d'invectives, de même qu'ils sont invités à réagir aux publications par des commentaires portant sur le sujet initial. Le service communication et représentation de l'État se réserve le droit de supprimer tout commentaire n'ayant aucun lien avec le sujet abordé.

Les publications sur le mur

Les internautes sont libres de poster leurs publications sur le mur de la page Facebook des services de l'État dans la Somme, pour apporter une information ou susciter le débat sur la page. Les utilisateurs doivent respecter les règles de bonnes pratiques citées ci-dessus.

La répétition de publications identiques ou très voisines est interdite. Le service communication et représentation de l'État se réserve le droit de supprimer ces publications le cas échéant.

Aperçu du compte Twitter des services de l'État dans la Somme

Préfet de la Somme @Prefet80

4 408 Tweets

Tous vaccinés, tous protégés.
Prenez rendez-vous sur www.sante.fr

Compte officiel des services de l'Etat dans le département de la **#Somme** - Charte de modération et d'engagement : somme.gouv.fr/Services-de-...

Amiens somme.gouv.fr Naissance le 14 juillet 2000
A rejoint Twitter en janvier 2014

416 abonnements 8 634 abonnés

Police nationale 80 @PoliceNat80 · 3h
[[#ContreLesRodeos](https://twitter.com/ContreLesRodeos)]

Samedi, pour assurer la sécurité des usagers de la route, nos **#policiers** ont mené une opération de surveillance lors des mariages se déroulant à [@AmiensMetropole](https://twitter.com/AmiensMetropole).
48 contraventions au code de la route ont été relevées par PVE (Procès Verbal Électronique)

Tendances pour vous

- Politique - Tendances **Emmanuel Macron** @EmmanuelMacron 26,4 k Tweets
- #FortniteParadise** @FortniteParadise Le Paradis. Il consume tout. Sponsorisé par Fortnite
- Tendance dans la catégorie France **#Lyon** @Lyon 1 685 Tweets
- Tendance dans la catégorie France **Stade de France** @StadeDeFrance 3 103 Tweets

Aperçu de la page Facebook des services de l'État dans la Somme

TENIR Ensemble

FACE AU VIRUS, CHAQUE GESTE COMPTE.

Préfecture de la Somme 20 K followers · 34 suivi(e)s

Page officielle des services de l'État dans le département de la Somme et dans la région Picardie

Page · Organisme gouvernemental
+33 3 22 97 80 80
somme.gouv.fr

Que voulez-vous dire ?

- Vidéo en direct
- Photo / vidéo
- Recevoir des messages

À la une
Ce ne sera visible que si vous épinglez quelque chose.

Publications
Vue Liste | Vue Grille